

L'Épiphanais

Municipalité de Saint-Épiphane

Mon choix
de vie? Une vie
de choix!

Municipalité de
Saint-Épiphane

www.saint-epiphane.ca

ÉDITION JUIN 2016

DANS CE NUMÉRO

Mot du maire
Résolutions
Plan des mesures d'urgence
Chronique d'urbanisme
Communiqué de presse
Écocentres MRC de RDL
Informations bac brun
Remerciements
Annonces
Coffres à bouger
Camp de jour
Soccer
Festival de l'Épi
Programmation Fête Nationale
Conseil Santé
Les pages Santé
Bulletins infos sécurité incendie
Salon pour les aînés
Marché public
Démarche sacramentelle
Le Club emploi-carrière
Dates des séances 2016
Numéros de téléphone

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi
9h - 12h / 13h30 - 16h
Mardi
13h30 - 16h
Mercredi
13h30 - 16h
Jeudi
9h - 12h / 13h30 - 16h
Vendredi
9h - 12h

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les 24 et 1^{er} juillet 2016, en raison de la fête Nationale et de la Fête du Canada.

DÉPÔT POUR VOS ENCOMBRANTS

Du 4 au 8 juillet 2016 sur le terrain du garage municipal.

CAMP DE JOUR ET SOCCER 2016

Le Camp de jour débutera le lundi 27 juin prochain tandis que la période d'inscriptions pour le soccer se poursuit (détails à l'intérieur).

PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE

Cette année encore le Comité de la St-Jean-Baptiste vous attend en grand nombre afin de souligner la Fête Nationale au Resto-Bar Goldorak (voir programmation à l'intérieur).

FESTIVAL DE L'ÉPI 2016

Le Comité des loisirs vous attend en grand nombre le samedi 20 août prochain pour célébrer sa 5^{ième} édition du Festival de l'Épi (détails à l'intérieur).

MOT DU MAIRE



Chers amis (es), Madame, Monsieur,

L'été est à nos portes et est le bienvenue. Malheureusement, nous n'avons pas que de bonnes nouvelles à vous faire part. Notre projet de réfection du réservoir d'eau a dû être mis de côté vu sa dégradation accélérée durant l'hiver 2016. Par contre, nous avons reçu de bonnes nouvelles au sujet de la construction d'un nouveau centre communautaire.

RÉSERVOIR D'EAU

Le processus d'appel d'offres pour la rénovation du réservoir était complété, il ne restait qu'à vérifier la conformité des soumissions, mais nous avons eu des remarques de la part de certains soumissionnaires nous faisant certaines mises en garde sur son état. Après avoir validé leur mise en garde, j'ai convoqué une rencontre avec notre firme d'ingénieurs. Cette rencontre a eu lieu le lendemain, soit le 26 avril 2016 et l'ingénieur a constaté lui-même l'état du réservoir; voici ses principales observations :

- 1- le réservoir s'est gravement détérioré au cours de l'hiver 2015-2016.
- 2- Des exfiltrations d'eau sont visibles dans deux zones hors sol et une dans le sol, car il y a résurgence.
- 3- La partie inférieure ceinturant le réservoir est maintenant bombée vers l'extérieur et la bande déformée à une hauteur d'environ 1000 mm.
- 4- La dislocation du béton de recouvrement s'est très détériorée.

Il nous a recommandé d'abaisser le niveau d'eau dans le réservoir, d'augmenter le périmètre de sécurité autour du réservoir, d'abandonner le projet de réfection et de faire préparer les plans préliminaires pour la construction d'un nouveau réservoir, ce que nous avons fait. Il propose aussi de démolir le réservoir existant et d'implanter le nouveau avant l'hiver 2016-2017. Nous avons décidé de réaliser un concept d'un réservoir hors sol respectant la réserve de consommation de la municipalité et la réserve incendie, disposée à une hauteur permettant de respecter la pression d'eau.

À ce jour, nous avons rencontré le député Ministre Jean D'Amour pour lui faire part de la situation critique et de l'urgence pour la sécurité des citoyens; ce dernier nous a donné son appui total et nous a demandé de réaliser un plan préliminaire pour un nouveau projet. Dès sa réalisation, il était prévu d'aller à Québec pour faire avancer le projet.

Le 11 mai dernier, une rencontre avec la Sécurité publique, les ingénieurs, les responsables du Service incendie de la MRC de RDL, certains de nos employés, le directeur général et moi-même s'est tenue afin d'établir un plan d'urgence. Certaines recommandations nous ont été suggérées comme le suivi journalier de l'état du réservoir, la pose de blocs de ciment dans le haut du village en cas de fuite majeure du réservoir et la rencontre de quelques citoyens à proximité afin de bien les informer et de les rassurer.

Donc, nous faisons tout notre possible pour suivre les recommandations de ces experts, il n'y pas de crainte à avoir, mais il faut seulement rester vigilant. Si rien ne change, le réservoir sera démoli et reconstruit au même endroit.

Le 30 mai dernier, nous avons déposé officiellement, au bureau de M. Jean D'Amour, notre rapport de faisabilité et d'estimation des coûts ainsi que l'échéancier pour la démolition et la construction d'un nouveau château d'eau. Une autre firme d'ingénierie est à produire ce qu'il faut pour sécuriser notre réseau d'aqueduc afin que l'on puisse continuer l'approvisionnement en eau de toutes les résidences durant les travaux. Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier très complexe et coûteux.

L'échéancier de ce projet est très serré soit du 16 mai au 16 décembre 2016, en ce moment nous sommes toujours en attente du gouvernement pour les négociations de construction d'un nouveau réservoir. J'espère un développement proche qui nous permettra de passer un hiver 2016-2017 en toute sécurité pour le service d'aqueduc et d'incendie. Ceci est une lourde responsabilité qui dépasse le niveau municipal.

LOISIRS

La Municipalité de Saint-Épiphanie accordera une aide financière pour la tenue du Festival de l'épi 2016. Ce don est possible grâce à une subvention obtenue par la Municipalité, pour une durée de 3 ans, de 2 000 \$ par année, et ce, de la part du Parc Eolien Communautaire Viger Denonville qui sera mis en valeur lors du Festival et avec la collaboration du Comité des loisirs.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel à vocation municipale et communautaire, a été accepté et jugé prioritaire par le Ministère, il a été retenu pour l'octroi d'une aide financière de l'ordre de 70%. Le Service des infrastructures du gouvernement nous a fait parvenir une lettre pour préciser les renseignements requis afin de finaliser l'évaluation du projet et lorsque tout sera conforme, il sera présenté au ministre pour acceptation de la recommandation d'aide financière, et ensuite, nous vous inviterons à une présentation du projet, ainsi que les commanditaires impliqués pour le dévoilement officiel du nom de ce bâtiment multifonctionnel. Disons que c'est un très beau projet pour notre municipalité, les Épiphanois en seront très fiers, et ce, pour les gens de tous les âges. Présentement, nous sommes la seule municipalité de la région à avoir été acceptée pour un tel projet et j'en suis très fier. Si tout va bien, la construction devrait commencer au printemps prochain. Les subventions semblent très raisonnables et l'ensemble du projet, qui comprend l'amélioration et la rénovation du Chalet des patineurs a été accepté. Soyons patients, nos efforts porteront fruit très bientôt, car les rencontres qui se faisaient dans le passé comme les soupers, les réunions, les rencontres familiales, etc. manquent à beaucoup de citoyens. Bientôt, ces événements pourront de nouveau se tenir dans des espaces modernes et sécuritaires.

ÉTANGS AÉRÉS

La vidange des étangs aérés no 1 et no 4 sera enfin une réalité après plus de 25 ans sans avoir été vidangés en sachant que la norme à respecter est de 12 ans. Le tout se fera sous la supervision du Groupe Pousse-Vert qui a identifié les terres agricoles en mesure de recevoir et de valoriser les boues.

TAXATION

Tel que je vous ai informé dans la dernière édition de l'Épiphanois, nous travaillons présentement à revoir certains budgets afin de minimiser les hausses de taxes pour 2017, nous essayons de prévoir aussi des réserves monétaires pour les prochaines vidanges des étangs aérés suite à celle de 2016, ainsi que pour l'entretien de nos équipements du réseau d'aqueduc ainsi que pour prévoir le remplacement futur de certains équipements du Service incendie. Tout ceci pour que les prochains conseils soient en bonne position pour maintenir nos équipements en bonne ordre et avec les moyens d'y parvenir. Simplement pour remplacer le centre communautaire et le réservoir d'eau qui ont manqué d'entretien dans le passé, nous parlons de plus de 3,5 millions de dollars, alors nous travaillons pour avoir les subventions nécessaires afin de minimiser les augmentations de taxes. Lorsque ces deux gros projets seront réalisés, il restera beaucoup de travail à faire, comme notre réseau routier qui est en très mauvais état et notre garage municipal qui a besoin d'être rénové. Alors, toute l'équipe municipale, incluant les élus, travaillent à remettre nos bâtiments et équipements en état car ils ont été négligés. Soyez assurés que nous faisons notre possible pour mettre à votre disposition des équipements modernes, plus sécuritaires, et qui, en même temps, seront plus attirants pour de nouveaux résidents. Tout comme vous, j'aimerais que tout se règle le plus rapidement possible mais malheureusement, nous devons être patients et attendre les réponses, qui j'en suis certain, seront positives, car on aperçoit la lumière au bout du tunnel.

En conclusion, je vous assure que ça va bouger à Saint-Épiphanie dans les prochains mois et nous y mettrons tous les efforts possibles. Restons comme toujours positifs dans l'atteinte de nos objectifs. Nous vous tiendrons informés des développements dès que possible. Merci de votre attention et de votre collaboration !

Au plaisir,

Renald Côté, maire de Saint-Épiphanie



16.06.142

DEMANDE D'OCCUPATION ET DE LOCATION GRATUITE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'occupation et de location gratuite du sous-sol de la bibliothèque de la part du Cercle des fermières de Saint-Épiphanie ;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières ne dispose plus de local pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accorde gratuitement l'utilisation du sous-sol de la bibliothèque au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie, à l'exception des trois petits locaux, et sous réserve de l'approbation de la compagnie d'assurance de la Municipalité. Cette autorisation ne comprend pas l'accès à la bibliothèque (rez-de-chaussée) en dehors des heures d'ouverture de celle-ci.

16.06.143

PEINTURE DE LA PATINOIRE EN BLEU

ATTENDU QUE la Municipalité désire installer un terrain de tennis sur la patinoire ainsi que plusieurs autres plateaux sportifs ;

ATTENDU QUE la Municipalité désirait déjà changer la couleur de la patinoire afin de prolonger la durée de vie de la glace à la fin de l'hiver ;

ATTENDU QUE la couleur idéale pour marier ces deux objectifs est bleu clair ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de peinture bleue claire, dans le but de peindre la patinoire, pour un budget de 1600 \$. Il est également résolu de demander l'aide de bénévoles pour accomplir cette tâche.

16.06.144

FORMULAIRE DE PLAINTE EN LIGNE

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'une Politique de gestion des plaintes et que celle-ci est disponible sur son site Internet ;

ATTENDU QUE pour déposer une plainte, il est prévu que le plaignant doit venir la déposer en personne au bureau municipal ;

ATTENDU QUE cette façon de faire limite les citoyens dont les heures de travail sont similaires aux heures d'ouverture du bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité modifie sa Politique en remplaçant la phrase suivante : « toute personne peut adresser une plainte à la Municipalité de Saint-Épiphanie en se présentant au bureau municipal » par la phrase qui suit : « toute personne peut adresser une plainte à la Municipalité de Saint-Épiphanie en se présentant au bureau municipal ou en envoyant une copie papier de sa plainte par la poste ». Les autres conditions continuent de s'appliquer.

Veillez prendre note que les séances du conseil se tiennent au chalet des patineurs au 294, rue Sirois.

Plan des mesures d'urgence



Vents violents, inondations, tremblements de terre sont quelques-uns des sinistres auxquels nous sommes de plus en plus confrontés au Québec. Êtes-vous prêts à faire face à ce genre de sinistres ? Savez-vous comment réagir en pareille situation ? La Semaine de la sécurité civile vous invite à vous poser ces questions et à vous préparer en conséquence.

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité !

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront déterminants pour assurer votre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens. Que pouvez-vous faire ?

- ✦ Vous renseigner sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger
 - ✦ Prévoir les articles nécessaires à vos besoins essentiels et garder chez vous des provisions pour trois jours
 - ✦ Préparer votre plan d'urgence
- Assurer convenablement vos biens

Être autonome pendant 72 heures

Si la situation exige que vous restiez à la maison, vous devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels. Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles suivants :

- ✦ Eau potable - 2 litres par personne par jour
 - ✦ Nourriture non périssable - provisions pour au moins 3 jours
 - ✦ Ouvre-boîte manuel
 - ✦ Radio à piles - piles de rechange
 - ✦ Lampe de poche - piles de rechange
 - ✦ Trousse de premiers soins - bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
 - ✦ Chandelles
- Briquet ou allumettes

Maintenir les services essentiels

La Municipalité joue aussi un rôle lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence concernant :

- Le secours et la sécurité des personnes - La sauvegarde des biens - L'hébergement temporaire - L'approvisionnement en eau et en nourriture - L'hygiène

En cas de sinistre important, la Municipalité peut aussi compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque ses moyens deviennent insuffisants.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du ministère de la Sécurité publique au [Sécurité civile](#).



CENTRE ADMINISTRATIF

Trois-Pistoles

Centre administratif

marco.dumais@agriscar.ca

adm@agriscar.ca

418 851-2822



UNIMAT

Trois-Pistoles : 418 851-2667

dany.morais@agriscar.ca

Saint-Antonin : 418 868-1184

bernard.ouellet@agriscar.ca

Saint-Arsène : 418 862-3795

remi.caillouette@agriscar.ca

Saint-Jean-de-Dieu : 418 963-2568

sylvain.daudelin@agriscar.ca



MEUNERIE-CENTRE DE GRAINS

Meunerie : 418 898-2526

Sans frais : 1 800 463-8002

Commande de moulée

commande.csc@lacoop.coop

Engrais minéraux : 418 898-6011

Centre de criblage : Saint-Éloi

418 898-2851

raymond.martin@agriscar.ca



ÉNERGIES SONIC

Les Basques :

418 898-2720

Témiscouata :

418 854-3448

Bureau régional :

418 862-2922



Urbanisme

Nom de l'organisation

Année 1, n° 3

Abri d'auto temporaire

Le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Épiphane encadre l'implantation des abris d'hiver sur son territoire.

Permis requis ?

Non.

Période d'installation ?

15 octobre au 1^{er} mai de l'année suivante.

Emplacement ?

Autorisé dans toutes les cours.

Dans l'aire de stationnement et à l'extérieur du triangle de visibilité.

Distance minimale ?

Il peut être implanté sur la partie de l'emprise de rue non occupée par la chaussée à :

- 1.5 m du trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée;
- 1.5 m de la limite supérieure de la levée d'un fossé la plus rapprochée de la propriété;

Hauteur ?

Hauteur maximale de 3 m calculée à partir du niveau du sol adjacent.

Matériaux autorisés ?

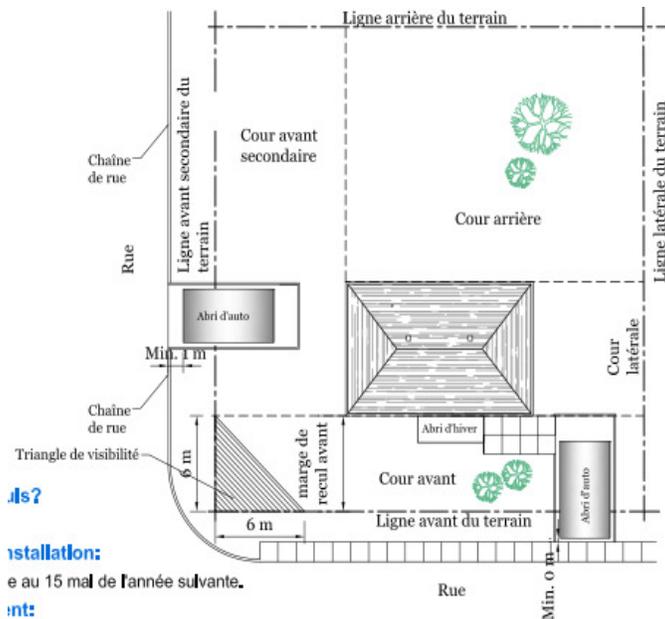
Les toit et les murs doivent être revêtus d'un seul matériau, soit une toile de polyéthylène tissée et laminée, de couleurs uniforme, spécifiquement conçue à cette fin et installée sur charpente de métal.

Seuls les abris d'auto temporaires de fabrication reconnue et certifiée sont autorisés.

Note : Un abri ou garage d'hiver est autorisé, à titre de construction temporaire, sur un lot sur lequel un bâtiment principal est érigé.

Si vous avez bien lu cet article, vous savez maintenant qu'il est temps d'enlever votre abri d'hiver.

Car même si la température persiste, vous êtes admissible à un avis d'infraction ainsi qu'aux sanctions et pénalités applicables.



Installation:

à partir du 15 mai de l'année suivante.

Entretien:

à effectuer dans toutes les cours.

Entretien des terrains privés

Tout terrain doit être entretenu et maintenu en bon état. Il est interdit de jeter, de déposer, d'enfouir ou de laisser subsister une matière nuisible sur un terrain privé. L'expression « matière nuisible » désigne des déchets, des débris de matériaux ou autres matières (ferraille, broussaille, carcasses d'auto, mauvaises herbes, etc.) pouvant constituer un danger pour la santé ou la sécurité d'autrui. Le gazon doit être tondu régulièrement et ne pas excéder une hauteur de 15 cm.



Julie Lemieux

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Municipalité de Saint-Épiphane

Téléphone : 418 862-0052, poste 25



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'union fait la force dans MLKRDL

Le député fédéral, les élus municipaux et le Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet se serrent les coudes pour une couverture de téléphonie sans fil adéquate

Montmagny, le mercredi 16 mars 2016 – Le député fédéral de la circonscription Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup Bernard Généreux confirme qu'en moins de deux mois, les représentants des 58 municipalités et 4 MRC de sa circonscription ont signé une résolution commune pour demander une couverture efficace du réseau de téléphonie sans fil.

Le député a annoncé lors d'une rencontre de travail fédéral-municipal le 20 janvier dernier qu'il faisait de ce dossier son cheval de bataille. « Nous savons que le réseau est déficient et inadéquat. De plus, la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire,» soutient le député. « Maintenant, avec toutes ces signatures de résolution, nous avons un poids, un levier pour être entendu des décideurs » ajoute-t-il.

Pour sa part, Robin Caron membre du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, à l'initiative du projet, se réjouit de l'appui reçu et déplore l'impact négatif sur le développement des affaires. Il soutient que « le cellulaire représente l'outil de travail principal et indispensable. Sans réseau viable, il devient difficile pour les gens d'affaires d'entrer en contact et de favoriser le télétravail. Les PME hésitent à s'installer en région sans ce service essentiel ». Sandy McKay, aussi membre du comité renchérit « le manque de réseau cellulaire est l'aspect le plus inquiétant présentement, principalement en ce qui a trait aux urgences. Sans service cellulaire 911, la population vit un sentiment d'insécurité. Pour le moment nous déplorons que le service 911, tout comme le réseau cellulaire n'est pas réglementé par le CRTC. »

Conformément aux engagements de la résolution, une rencontre est prévue avec M. Bernard Lord président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications dans la circonscription d'ici les deux prochains mois. M. Lord rencontrera dans un premier temps tous les maires de la circonscription, il dressera le portrait de l'industrie, dans un deuxième temps il rencontrera les fournisseurs de services et discutera des détails techniques. Au cours du mois d'avril, le député approchera le CRTC (Jean-Pierre Blais) et Industrie Canada (l'Honorable Navdeep Bain) afin de permettre au dossier d'accessibilité au réseau sans fil de cheminer et d'aboutir sur une rencontre dans la circonscription.

- 30 -

Source : **Mireille Soucy, adjointe aux communications**

Bureau (418) 248-1211 Cellulaire(418) 508-9098

bernard.generoux.c1a@parl.gc.ca

@GenereuxBernard



/BernardGenereux



Bureau Ottawa

Édifice de la Confédération, pièce 485
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Tél. : 613-995-0265
Télééc. : 613-943-1229

Bureau Rivière-du-Loup

277, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A9
Tél. : 418-868-1280 | 1 800 668-1280
Télééc. : 418-868-1078

bernard.generoux.c1@parl.gc.ca

Bureau Montmagny

6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Tél. : 418-248-1211 | 1 855 881-9876
Télééc. : 418-248-1244



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

Matières acceptées dans les écocentres :
Rivière-du-Loup et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Attention : toutes vos matières doivent être triées avant d'arriver à l'écocentre

Écocentre	Métal	Électronique	Bois	Résidus verts et branches	Aggrégats	RDD	Pneus	Encombrant	Matériaux secs	Déchets	Vêtements
Rivière-du-Loup 100, rue Delage G5R 3P9	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	\$	\$	😊	😊
Saint-Hubert 151, 1 ^{er} Rang E. G0L3L0	😊	😊	😊	😊	X	X Sauf peintu- reet huile	😊	\$	\$	😊	😊



MÉTAL : pièces et morceaux de métal, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, humidificateurs, congélateurs, fours, qui ne sont pas réutilisables, etc.



ÉLECTRONIQUE : point de dépôt officiel d'ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques), matériel informatique, produits électroniques et de communication, sauf les machines posées au sol.



BOIS : bois de construction, bran de scie, bois noble, meubles en bois non réutilisables; **refusé** : bois contaminé (par exemple, traverses de chemin de fer, poteaux électriques).



RÉSIDUS VERTS : gazon coupé, herbes, feuilles, petites branches et plantes en vrac. **Attention** : toutes les plantes envahissantes exotiques sont refusées.



AGRÉGATS : terre, brique, béton, asphalte en petite quantité équivalant à une brouette. La terre contaminée est refusée.



RDD : piles, tubes fluorescents, lampes fluo compactes. **Dans leur contenant d'origine ou dans un contenant étanche clairement identifié d'un maximum de 20 litres** : peintures, huiles, chlore, aérosols, herbicides, pesticides, insecticides, huile végétale, etc.



PNEUS : tous les pneus de dimension de 48 "1/2 et moins.



Des frais s'appliquent pour les encombrants non réutilisables : futons, meubles brisés, divans, etc.



MATÉRIAUX SECS : bardeau d'asphalte **sans papier goudronné**, gypse, mélamine, miroir et vitre sans cadrage, céramique, tuiles de plafond cartonnées, toilettes, lavabos, etc.



Des frais s'appliquent pour tous les déchets.



VÊTEMENTS : Sont acceptés les vêtements **en bon état** uniquement, apportez-les dans des sacs. Les **vêtements non réutilisables sont refusés (mettez-les dans votre bac à déchets)**.

Que faire avec vos **RÉSIDUS VERTS?**



Avec l'arrivée du beau temps vient le moment de l'année où vous désirez refaire une beauté à votre terrain. Armés de vos râteaux et de vos gants de jardinage, vous ne savez que faire de vos branches, résidus de plate-bande et feuilles mortes accumulés depuis l'été dernier? Plusieurs alternatives sont possibles pour le nettoyage printanier de vos résidus verts.

Les fleurs et les plantes potagères peuvent être déposées sans problème dans le bac brun (secouez-les pour enlever la terre). Cependant, les branches sont refusées, puisqu'à l'usine de biométhanisation elles peuvent causer des bris. Même son de cloche quant au gravier qui se trouve malencontreusement dans la pelouse au printemps; évitez à tout prix de déposer cette matière dans votre bac brun, cela pourrait endommager les équipements à l'usine. Quant aux feuilles et aux rognures de gazon, ils sont refusés dans le bac brun puisque la solution préconisée, la plus écologique et économique, c'est le feuillicyclage et l'herbicyclage.

Au printemps, lorsque vous déchaumez votre pelouse à l'aide d'un râteau ou d'une déchaumeuse, vous pouvez aller porter sans frais ces résidus dans un écocentre près de chez vous. Une fois votre pelouse débarrassée des indésirables de l'hiver (gravier, calcium, chaume sec), la pratique de l'herbicyclage se fera comme un charme pendant la belle saison!

Qu'est-ce que l'herbicyclage? C'est le secret pour avoir la plus belle pelouse du voisinage! Il s'agit simplement de laisser les rognures de gazon au sol. Vous fournirez ainsi, sans dépenser un sou, le meilleur engrais qui soit pour votre pelouse. Vous éviterez aussi les coûts de transport et de traitement de cette matière. Vous pouvez utiliser les rognures de gazon en trop comme paillis dans les plates-bandes, au potager ou à la base de vos arbres. Si toutefois vous avez un surplus dont vous ne savez que faire, sachez que le gazon est accepté sans frais tout l'été dans un écocentre près de chez vous.

Le feuillicyclage suit le même principe, c'est-à-dire qu'il s'agit de passer la tondeuse sur les feuilles et laisser celles-ci sur votre terrain, ce qui fournit un engrais de choix pour les microorganismes présents dans le sol qui redoubleront d'ardeur dans leur travail sous votre pelouse! Certaines municipalités offrent un service de collecte de feuilles à l'automne, mais vous pouvez également les apporter dès maintenant dans un écocentre près de chez vous sans frais.

Pour consulter l'horaire des écocentres et la liste des matières acceptées, rendez-vous au www.co-eco.org.

Petit rappel, l'écocentre de Rivière-du-Loup (100, rue Delage) est fermé le lundi cette année



La Vie Mauve
Présente
YOUNIQUE



Soirée de filles? Fête? Ou tout simplement curieux? Planifiez votre journée spéciale avec Yunique pour une expérience amusante. Essayer nos produits de beauté, produits cosmétique et produits pour le corps. Réservez votre démo maintenant! Pour plus d'informations contacter:

Sara Andersson
Tel. 418-863-4714

Merci !

À tous mes clients anciens et actuels, temps plein, temps partiel et occasionnels.

De St-Épiphane et St-François-Xavier de Viger.

Le 23 juin 2016 sera ma dernière journée de service de garde.

J'aimerais vous remercier de m'avoir appuyée et fait confiance toutes ces années, 13 ans... J'ai adoré travailler avec vos enfants...

Sachez que je n'oublierai jamais ces belles années.

Au plaisir de vous revoir toutes et tous !

Mélanie Massé

COFFRE À BOUGER

IL EST MAINTENANT POSSIBLE D'UTILISER LE COFFRE À BOUGER (CABANON SITUÉ AU NORD DU CHALET DES PATINEURS).

PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS DE SPORT SERONT DISPONIBLES GRATUITEMENT.

UNE CLÉ ET UN REGISTRE À SIGNER SERONT LOCALISÉS AU DÉPANNEUR 4 COINS. LE LOCATAIRE DES ÉQUIPEMENTS SERA RESPONSABLE DES BRIS OCCASIONNÉS. POUR TOUTE INFORMATION ADDITIONNELLE, VEUILLEZ CONTACTER MONSIEUR KEVIN BERNIER AU 418-862-0052 POSTE 48.

CAMP DE JOUR 2016

Le Camp de jour débutera le 27 juin prochain et se poursuivra jusqu'au 19 août pour une durée de 8 semaines. Les sorties prévues cette été sont : cinéma et quilles, visite du magasin général de Saint-François-Xavier-de-Viger et Éco-site de la tête du Lac Témiscouata, Foot-golf à Cacouna et piscine à Notre-Dame-du-Portage, ainsi que la coupe des terrains de jeux au Camp Vive la joie de Saint-Modeste. Ces activités sont prévus les mercredis.

Horaire du Camp de jour : lundi au vendredi de 9 h à 16 h (incluant l'heure du midi)

Horaire du service de garde : 7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h 30

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN RESPECTER LES HEURES

Lieu de rassemblement : Chalet des patineurs

Nous souhaitons un bel été à tous les jeunes qui participeront au Camp de jour.

Pour plus d'informations veuillez contacter Kevin Bernier, technicien en loisirs au 418 862-0052, poste 48.

FESTIVAL DE L'ÉPI

Veuillez prendre note que le Festival de l'Épi aura lieu cette année, le samedi 20 août. La programmation des activités vous sera envoyée par la poste au début du mois d'août. On vous y attend en grand nombre !

DÉBUT DU SOCCER RÉCRÉATIF

Veuillez prendre note que les pratiques de soccer débuteront dès que le nombre minimum d'inscriptions sera atteint. S'il n'est pas atteint au plus tard le 30 juin, nous nous verrons dans l'obligation d'annuler le soccer cet été.

⇒ Pour le groupe de 4 à 6 ans, les pratiques auront lieu les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30.

⇒ Pour le groupe de 7 à 9 ans les pratiques auront lieu les lundis de 18 h 30 à 19 h 30.

⇒ Et pour le groupe de 10 à 12 ans, les pratiques auront lieu les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30.

Cet été encore, des parties inter-municipales seront organisées avec les municipalités voisines. L'horaire et les uniformes vous seront remis au début du mois de juillet. Toutes l'informations concernant les tournois de fin de saison vous seront également transmissent au cours des prochaines semaines.

Venez fêter la Fête Nationale avec nous

Au Resto Bar Goldorak

Le 23 juin:

17h30 Souper d'antan

18h30 Discours patriotique

18h45 Levée du drapeau

19h00 Criée

20h00 Soirée avec le
chansonnier
Stéphane Cyr

Menu

Soupe aux légumes
Cipaille
Fève au lard
Salade de choux
Beigne au sirop d'érable
Gratuit 0 à 5 ans
6 à 12 ans : 7.00 \$
12 ans et plus : 15.00 \$



Le 24 juin:

12h00 Volée de cloche

Pour information : 418-867-3390
418-862-5587



Bienvenue à tous !



CONSEIL SANTÉ

PROTECTION SOLAIRE

Ce n'est pas tout d'appliquer une crème solaire pour bien se protéger du soleil. Encore faut-il **choisir le bon écran et en mettre régulièrement, en quantité suffisante.**

CHOISISSEZ LA BONNE PROTECTION

Utilisez un écran solaire qui protège à la fois contre les rayons UVB et UVA.

Le facteur de protection solaire (FPS) est un indice de protection contre les UVB. L'Association canadienne de dermatologie (ACD) recommande un FPS de 30 ou plus.

Actuellement, au Canada, il n'y a pas d'indice de protection contre les UVA officiellement reconnu, mais les produits portant le logo de l'ACD garantissent la présence d'un anti-UVA à large spectre. Recherchez donc ce sceau d'approbation pour vous assurer de faire le bon choix!



HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi 9 h à 21 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 16 h

LIVRAISON GRATUITE

PRENEZ CONSEIL!

N'hésitez pas à consulter votre pharmacien de famille pour faire un choix éclairé.

Vos pharmaciens de famille, toujours là pour vous!

RÉPÉTEZ L'APPLICATION

Les dermatologues recommandent d'appliquer votre protection solaire environ 30 minutes avant de vous exposer au soleil, afin de donner le temps au produit de bien pénétrer dans la peau. Répétez ensuite l'application toutes les deux heures, ou plus souvent si vous vous baignez ou si vous transpirez beaucoup.

SOYEZ GÉNÉREUX

Appliquez généreusement votre écran solaire, quelle que soit la formulation utilisée (crème, lotion, gel, solution à vaporiser, etc.), et étalez-le soigneusement sur toutes les parties du corps exposées au soleil, sans oublier les oreilles, le nez, le cou et la nuque.

CHOISISSEZ LES BONS INGRÉDIENTS

Outre le FPS, il faut regarder la liste des ingrédients des crèmes solaires. Il existe des agents physiques et des agents chimiques. Par exemple, chez les enfants âgés de 6 mois à 2 ans, nous recommandons l'usage de produits physiques, ceux-ci n'étant pas absorbés par la peau.



Didier Rioux et Karine Larochelle Pharmaciens-propriétaires

affiliés à

78, rue Principale, Saint-Antonin • 418 605-1545

Les pharmaciens et pharmaciennes sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

LA PAGE SANTÉ

L'hypertension artérielle est une condition qui affecte une grande partie de la population. En effet, après l'âge de 65 ans, c'est près d'une personne sur deux qui en souffre. Je vous propose donc une suite de deux articles sur le sujet. Le premier se concentrera sur la définition de l'hypertension alors que le deuxième discutera des façons de la prévenir.

L'hypertension artérielle se caractérise par une pression trop élevée sur la paroi des vaisseaux sanguins de façon soutenue. Il est plutôt rare que les gens la ressentent, mais lorsque c'est le cas, ils peuvent entre autres se plaindre de migraines, de rougeurs et de chaleurs au visage. À long terme, une forte pression sur les vaisseaux sanguins peut endommager différents organes et mener à des maladies cardiovasculaires (AVC, insuffisance cardiaque, infarctus, insuffisance rénale, etc.). Il est donc important de la contrôler même si on n'en ressent pas les effets.

Lorsque vous prenez votre pression, le tensiomètre affiche habituellement trois nombres. La pression artérielle est exprimée avec deux de ces nombres. Le premier, le plus élevé, se nomme la pression systolique. Cela représente la pression dans vos artères au moment où le coeur pousse le sang dans celles-ci. Le second, le plus bas, se nomme pression diastolique et représente la pression dans vos artères lorsque le coeur est au repos et se remplit de sang. La pression s'exprime en millimètres de mercure (mmHg). Le dernier nombre correspond au pouls et affiche le nombre de battements par minute (bpm) du coeur.

La pression visée varie d'une personne à l'autre selon l'état de santé et l'âge. Règle générale, on vise une pression inférieure à 140/90 mmHg. Lorsque prise à la maison, on vise plutôt une pression inférieure à 135/85 mmHg puisque le stress est moins important que chez le médecin. Chez les gens souffrant de diabète, la cible est plus sévère car ce groupe est déjà plus à risque de complications cardiovasculaires. On vise donc une pression inférieure à 130/80 mmHg. Au contraire, chez les personnes âgées de plus de 80 ans non diabétiques, la pression artérielle cible doit être inférieure à 150 mmHg. C'est moins sévère pour ce groupe car ils sont plus à risque de souffrir d'une pression trop basse (étourdissements, chutes, etc.). Quant au pouls, on vise habituellement un pouls entre 60 et 100 bpm.

La pression peut varier tout au long de la journée selon plusieurs facteurs (hormones, activités physiques, émotions, etc.).

Vos pharmacies Lépiciier et Miousse offrent le service de mesure de pression artérielle gratuitement. N'hésitez pas à demander à votre pharmacien des conseils au sujet de votre santé cardiovasculaire.

Pascale Langlois, pharmacienne chez Familiprix Lépiciier et Miousse



Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0 25, du Quai • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0 535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0	418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111 418 867-3569
---	--	--

LA PAGE SANTÉ

Hypertension artérielle (suite)

Suite à l'article précédent qui vous a présenté l'hypertension artérielle et ses complications, le présent article discutera plutôt des façons de la prévenir et la contrôler. Les médicaments sont très efficaces, mais parfois un changement aux habitudes de vie peut suffire et c'est ce qui sera abordé dans cet article.

Tout d'abord, l'alimentation est d'une importance capitale. En effet, la diète DASH (combattre l'hypertension par l'alimentation) a fait ses preuves pour diminuer la pression artérielle, diminuer le cholestérol total et le "mauvais" cholestérol. Cette diète est semblable aux recommandations du guide alimentaire canadien. Elle est riche en fruits et légumes et privilégie les produits laitiers à faible teneur en matière grasse. Les sources de protéines favorisées sont les viandes maigres (poulet et poisson) ou les légumineuses. Limiter la consommation de sel est aussi une excellente façon de baisser la tension artérielle.

Ensuite, l'activité physique régulière permet de diminuer la pression artérielle, le cholestérol et le sucre dans le sang en plus de faire perdre du poids. Il suffit de pratiquer 30 minutes d'activité physique (comme la marche ou la natation) par jour. La perte de poids est aussi bénéfique, mais c'est surtout la diminution du tour de taille (gras abdominal) qui a une incidence sur le risque cardiovasculaire.

Le tabac, quant à lui, augmente la pression artérielle, favorise l'accumulation de gras dans les artères et cause le rétrécissement des vaisseaux, et ce peu importe le nombre de cigarettes fumées par jour. Cesser de fumer est donc primordial pour une bonne santé cardiovasculaire.

L'alcool consommé en grande quantité peut lui aussi augmenter la pression artérielle et peut même dérégler le rythme cardiaque et engendrer de graves complications. Il est donc préférable de limiter sa consommation d'alcool à deux consommations par jour ou dix par semaine pour la femme et trois consommations par jour ou quinze par semaine pour l'homme.

Finalement, le stress de façon permanente fait augmenter la pression artérielle et les battements du coeur. L'activité physique peut être un bon moyen de diminuer le stress, mais il faut aussi tenter d'identifier et de corriger les éléments stressants.

En conclusion, si vous désirez en savoir davantage, en plus d'en discuter avec votre pharmacien, Familiprix offre un guide gratuit sur l'hypertension et les maladies cardiovasculaires.

Pascale Langlois, pharmacienne chez Familiprix Lépiciier et Miousse



Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0 25, du Quai • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0 535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0	418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111 418 867-3569
---	--	--

LA PAGE SANTÉ

Quelques mythes sur les médicaments déboulinés!

En pharmacie, il est fréquent de voir perdurer certains mythes concernant les médicaments, surtout depuis l'arrivée et la popularité grandissante des réseaux sociaux. L'information arrive de partout et les sources ne sont pas toujours fiables. Voici quelques renseignements mis à jour à propos des médicaments.

Mythe : On doit éviter l'alcool avec TOUS les antibiotiques.

Faux! Il n'y a en fait qu'un seul antibiotique pour lequel il est capital d'éviter complètement la consommation d'alcool pendant le traitement : il s'agit du métronidazole (Flagyl). Il se produirait alors une réaction de type « disulfiram », c'est-à-dire, la présence de bouffées de chaleur, nausées et vomissements, palpitations, étourdissement, etc. Pour les autres antibiotiques, une consommation alcoolique peut être permise. Toutefois, certains antibiotiques ont comme effets secondaires des malaises digestifs que l'alcool pourrait aggraver.

Mythe : On doit éviter les produits laitiers avec TOUS les antibiotiques

Faux! À part les familles des quinolones (ex : Ciprofloxacine, Levofloxacine, Moxifloxacine, etc.) et des tétracyclines (ex : doxycycline), il n'y a aucun problème à consommer les portions recommandées de produits laitiers pendant un traitement antibiotique. Par ailleurs, pour les patients qui désireraient manger des produits laitiers quand même avec leur quinolone, il suffit d'attendre 2 heures avant ou après la prise du médicaments pour consommer du lait ou du fromage.

Mythe : On doit éviter le pamplemousse et son jus avec TOUS les médicament contre le cholestérol.

Faux! Ce sont surtout les médicaments de la classe des « statines » qui peuvent interagir avec le pamplemousse et encore là, ce ne sont pas tous les membres de cette famille qui sont concernés. En effet, ce sont surtout le lovastatin (Mévacor), le simvastatin (Zocor) et l'atorvastatin (Lipitor) qui peuvent voir leurs concentrations sanguines augmenter suite à la consommation de pamplemousse. Il y a également d'autres médicaments de d'autres catégories qui peuvent être influencés par le jus de pamplemousse, votre pharmacien en a une liste et il peut vous la donner!

Mythe : Un rhume traité (avec du sirop, un « casse-grippe », des suppositoires, etc.) dure moins longtemps qu'un rhume non traité.

Faux! Aucun traitement ne peut guérir le rhume. Les médicaments de vente libre permettent toutefois de soulager les symptômes, ce qui permet de passer de meilleures nuits et de mieux fonctionner en attendant que le temps fasse son œuvre!

Mythe : Le vaccin antigrippal peut me donner la grippe.

Faux! Comme les produits utilisés pour faire les vaccins sont soit des fragments de microbes soit des microbes morts ou très affaiblis, il n'y a généralement pas de risque de développer la maladie. Par contre, une fois vaccinés, nous sommes prêts à affronter le vrai microbe, si jamais on devait le rencontrer. Il est cependant possible, dans le cas du vaccin antigrippal, de ressentir un effet secondaire appelé « syndrome pseudo-grippal » les jours qui suivent l'injection. Il s'agit de symptômes qui peuvent ressembler à la grippe (fièvre, courbatures, maux de tête...), sans qu'elle en soit la cause.

Mythe : Il n'y a pas de mal à couper un comprimé qui est trop difficile à avaler tel quel.

Faux! Certains comprimés sont faits pour être croqués, par exemple les comprimés destinés aux jeunes enfants. Mais ce n'est pas le cas de tous les comprimés. Un médicament à action prolongée est conçu de façon à être absorbé et à exercer son action graduellement. En l'écrasant, en le mâchant ou en le croquant, on libère d'un seul coup une dose censée être diffusée pendant plusieurs heures. Il y a donc risque de recevoir une dose trop élevée pouvant causer des effets indésirables ou dangereux. N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien avant de couper un comprimé!

Catherine Côté, pharmacienne
Pharmacie P. Lépicié et M.H. Miousse



Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0	418 963-3306
	3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0	418 497-3925
	25, du Quai • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0	418 898-3111
	535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0	418 867-3569



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



Les incendies d'herbe



Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en avril et mai, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.
- Le danger d'incendie lié aux petits combustibles fluctue rapidement en zone périurbaine. En forêt, il grimpe progressivement et diminue lorsqu'il y a des pluies significatives. Même si le danger est bas ou modéré en forêt, il peut être élevé en zone périurbaine.

Avant le brûlage

- Il est interdit par la *Loi sur la qualité de l'environnement* de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres et des feuilles mortes.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- S'informer auprès de sa municipalité pour savoir s'il existe une réglementation sur les brûlages : Sont-ils autorisés? Faut-il un permis? Qu'est-il permis de brûler?
- Consulter l'indice-ô-mètre. On ne devrait pas faire de feu en période de sécheresse soit lorsque cet indice est élevé ou extrême. Il est plus facile de perdre le contrôle d'un feu lors d'une journée chaude, venteuse ou sèche.
- Consulter le règlement municipal pour connaître la distance sécuritaire à respecter entre l'amas et tout matériel inflammable, fils électriques ou autres installations électriques.
- Aviser la municipalité et le service de sécurité incendie avant l'allumage et après l'extinction, même si aucun permis n'est nécessaire.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale.
- Faire de petits feux, moins de 2,5 mètres (8 pieds) de haut et de diamètre, car ils sont plus faciles à contrôler. Vérifier auprès de la municipalité pour les dimensions permises.
- Brûler idéalement un amas à la fois.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation. Sur une largeur d'au moins cinq fois la hauteur de l'amas, il suffit de retirer la terre noire jusqu'à ce que le sol minéral apparaisse sous nos yeux. Composée de matière végétale en décomposition, cette terre noire est combustible en profondeur.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard deux heures après le lever du soleil. La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe sèche ou aux brindilles.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations !

Jocelyn Morin, Préventionniste à la sécurité incendie
Téléphone : (418) 867-2205 poste 302, courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



Les Foyers extérieur

Vous êtes sûrement de ceux qui veulent profiter de l'été le plus longtemps possible. Le voisin s'est donc procuré un foyer extérieur. Il anticipe déjà des soirées agréables, confortablement installé devant les flammes. Il est heureux car la municipalité où se situe son chalet permet l'installation de foyers extérieurs dans la cour. Il ne compte pas en faire un usage abusif : il a lu dernièrement que ces appareils ne respectent pas les normes en matière de limite d'agents polluants atmosphériques. Il a aussi consulté la section *Incendie* du site Web du ministère de la Sécurité publique afin de s'informer des risques d'incendie associés à ce type d'appareil. Il y a appris qu'un foyer extérieur n'est pas un incinérateur, qu'il ne doit donc pas y brûler n'importe quoi. Il ne faut jamais utiliser de l'essence pour allumer un feu, ni pour l'alimenter. Il doit utiliser du bois d'allumage, pas d'allume-feu. Les braises chaudes pourraient littéralement faire exploser le contenant. Les risques d'explosion sont énormes. Les risques d'incendie aussi. S'il devait lui-même prendre feu, quelle horreur! L'homme peut s'enflammer, mais pas de cette manière!

Ce sont toutes des choses à laquelle nous devons faire attention lorsque nous utilisons un foyer extérieur. Le voisin veut profiter de son été de façon agréable et surtout sécuritaire, alors il consulte les gens qui s'occupent de la prévention des incendies dans son milieu. Vous pouvez faire de même.

Vous devez consulter la réglementation suivante pour les feux :

- 1) Tout foyer extérieur doit être muni d'un pare-étincelles.
- 2) Seuls les matériaux suivants sont autorisés pour un foyer extérieur :
 - a) la pierre ;
 - b) la brique ;
 - c) les blocs de béton architecturaux ;
 - d) le pavé imbriqué ;
 - e) le métal breveté et conçu spécifiquement à cet effet.
- 3) Tout foyer extérieur doit être installé à au moins dix (10) pieds des bâtiments, à au moins dix (10) pieds de la limite séparative du terrain et à au moins cinq (5) pieds des arbres, des haies ou de tout autre matériau combustible.
- 4) Il est interdit d'alimenter ou de maintenir un feu avec un accélérateur autre que les allume-feu spécialement conçus et vendus pour les barbecues.
- 5) Seul du bois sec ou des dérivés secs de bois, du charbon de bois, des briquettes, ou tout autre produit conçu et reconnu spécifiquement à des fins de produit de chauffage peuvent être utilisés dans un foyer extérieur.
- 6) L'autorité compétente ou l'officier en charge des pompiers peuvent, en tout temps, exiger l'extinction ou procéder eux-mêmes à l'extinction de tout feu en plein air, lorsque les conditions énumérées ci-haut ne sont pas respectées ou lorsque, de l'avis de l'autorité compétente ou de l'officier en charge des pompiers, le feu présente un risque pour la sécurité des personnes et des biens. »

Bon été autour du foyer

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Jocelyn Morin, Préventionniste à la sécurité incendie
Téléphone : (418) 867-2205 poste 302, courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec



MERCI !

Le 28 avril dernier, le Salon pour les aînés et les proches aidants effectuait son deuxième arrêt du printemps à St-Paul-de-la-Croix. Encore une fois, l'événement a été un franc succès, et le comité organisateur tient à remercier la population de St-Épiphane, de St-François-Xavier-de-Viger et de St-Paul-de-la-Croix, ainsi que les bénévoles des trois communautés. Sans votre présence et votre implication, l'événement n'aurait pas connu un tel succès.

Vous avez manqué le Salon ? Sur le thème « D'la grande visite chez vous ! », il reste un dernier arrêt dans la MRC de Rivière-du-Loup en 2016 : l'édition du 29 septembre prochain, qui viendra conclure la tournée à Rivière-du-Loup soit à la Maison de la culture de Rivière-du-Loup.

Pour en savoir plus au sujet des services offerts aux aînés et aux proches aidants dans la région, ou si vous aimeriez avoir d'autres ateliers dans votre communauté, n'hésitez pas à contacter le Service d'information aux aînés de la MRC de Rivière-du-Loup, au 418-867-8011.



Desjardins
Caisse de Viger et Villaray

Siège social :

91, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 127
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2061

Centres de services :

Cacouna	Saint-Épiphane	Saint-Modeste
Saint-Arsène	Saint-Hubert	Saint-Paul-de-la-Croix



CAZA MARCEAU +
SOUCY BOUDREAU
AVOCATS

ME GUILLAUME GAGNON PLOURDE, LL.B.
ggplourde@cmsbavocats.com

1545 de l'Avenir, bur. 306 | Laval (Québec) H7S 2N5

T. : 514-493-4883 | 1-877-565-9655

F. : 514-493-1544

www.cmsbavocats.com

CERCLE DES FERMIÈRES

Saint-Épiphane

Rachelle Caron

Présidente

418-862-4523



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Léopold Michaud, président

418-867-1070



**Tous les samedis
Du 18 juin
au 8 octobre
De 9h à 14h**

**Produits frais locaux!
Ambiance festive!
Entrée gratuite**

Carré Dubé, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup



www.marchepubliclafontaine.com

**DÉPANNEUR 4 COINS
JÉRÔME PLOURDE ET SON ÉQUIPE
POUR BIEN VOUS SERVIR!**

205, rue Viger, Saint-Éphane, Québec G0L 2X0 418 862-4872



Vous servir
est un plaisir!



394, route de la Station
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : 418 898-3167 • 1 888 898-3167
publicom@imprimeriepublicom.com
www.imprimeriepublicom.com



**IMPRIMERIE
PUBLICOM**

**LES ENTREPRISES
SLB
PELLETIER**

*Fabrication, réparation,
installation & usinage
d'équipements industriels*

119 rue Viger,
Saint-Éphane (Québec)
G0L 2X0

Tél.: (418) 862-0853

Fax : (418) 862-0862

Courriel : slbpelletier@live.ca

RBQ: 8331-9483-16



Terre jaune, noire et mélangée, gravier, abrasif, sable filtrant, 0 3/4 tamisé et location de machineries lourdes

INFORMATION

Questionnement sur la démarche sacramentelle des adultes et des ados de 14 ans et plus...

Plusieurs personnes se demandent comment faire pour vivre un sacrement si son initiation chrétienne (catéchèses) n'a pas été complétée.

Le diocèse propose un cheminement de type catéchuménat pour le baptême, le pardon, l'eucharistie et la confirmation.

Ces jeunes de 14 ans et plus, ainsi que les adultes qui désirent rencontrer Jésus-Christ peuvent vivre une démarche de foi. Cette dernière s'échelonne sur plusieurs mois qui les conduiront au véritable désir et engagement de vivre leurs sacrements. Si vous souhaitez une telle démarche, nous proposons aux gens du secteur de la Terre à la Mer de s'inscrire avant le 4 septembre 2016 pour la cohorte 2016-2017.

Pour plus d'informations, contactez la secrétaire du presbytère de votre paroisse ou Johanne Caillouette au 418-862-9828.



**EXTINCTEURS
R-D-L 2006**
RECHARGEMENT - ENTRETIEN - VENTE
TEST HYDROSTATIQUE
Commerce - Unité mobile

TÉL.: 418 862-2858
Michel Piette, prop:
Courriel: extincteurs.rdl@hotmail.com

355 2ième rang est
St-Épiphane GOL 2X0
Tél.: (418) 862-7060
Fax.: (418) 862-7060



CONSTRUCTION
Paul Thériault et fils inc.

208, rue Viger
Saint-Épiphane (Québec)
G0L 2X0
Tél.: 418 867-2576
Télec.: 418 867-8054

Entrepreneur général
Construction et
rénovation en bâtiment
R.B.Q. : 5665-7307-01

Z006LMB38-AD015



**MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée**

C.P. 934, 169 LAFONTAINE
RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3Z5
TÉL. : 418 862-2668 • TÉLÉC. : 418 862-0939
info@m-a-rioux.qc.ca • www.m-a-rioux.qc.ca



**NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
à Saint-Épiphane**

S'unit pour prospérer

Faites-nous confiance
pour la construction de
votre future habitation!

**Prix des terrains
plus qu'avantageux!**

Multiples incitatifs municipaux

Rue Caillouette
Superficie des terrains:
+/- 10 000 pi² (830 m²)
Largeur (façade):
80 pi (24,4m)

PHASE 1
PHASE 2
PHASE 3

VENDU
VENDU
VENDU

St-Épiphane
Ecole
Caillouette

N



TU ES EN
**RECHERCHE
D'EMPLOI ?**

**TAUX DE
PLACEMENT
DE 96%**

**Viens nous
rencontrer, nous**

✓ CROIS-Y



61, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup • www.clubkrtb.org

11780-15

**96 % de nos membres ont trouvé
l'emploi désiré à l'intérieur de 3,2 semaines.**

Le Club emploi-carrière offre des services efficaces d'aide à la recherche d'emploi. De plus, si vous avez des difficultés de transport, nous pouvons aller vous rencontrer dans votre municipalité !

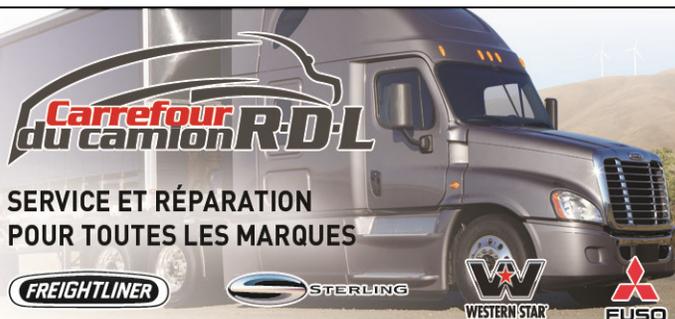
N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup ou contactez-nous au **418 867-8685.**



Christian Pelletier
Directeur

685, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6B9
Tél. : (418) 860-2442 • Fax : (418) 860-2200
Sans frais : (877) 860-2442
Courriel : cpelletier@propaneselect.ca
Site Web : www.propaneselect.ca

No. RBQ : 8293-0702-19



**SERVICE ET RÉPARATION
POUR TOUTES LES MARQUES**

Distributeur des pièces



WWW.FREIGHTLINERRDL.COM

100, BOUL. INDUSTRIEL, C.P. 325, RIVIÈRE-DU-LOUP (QUÉBEC) G5R 3Y9

1 800 392-3192 • 418 862-3192

Veillez noter les dates des séances prévues par le conseil municipal pour toute l'année 2015, à 20 heures, au Chalet des patineurs, 294, rue Sirois :

- **Lundi 11 janvier 2016**
- **Lundi 8 février 2016**
- **Lundi 7 mars 2016**
- **Lundi 4 avril 2016**
- **Lundi 9 mai 2016**
- **Lundi 6 juin 2016**
- **Lundi 4 juillet 2016**
- **Lundi 8 août 2016**
- **Lundi 12 septembre 2016**
- **Lundi 11 octobre 2016**
- **Lundi 7 novembre 2016**
- **Lundi 5 décembre 2016**



Votre organisme a-t-il des communiqués à faire paraître ?

Votre association veut-elle faire connaître ses services ?

Profitez de votre journal L'ÉPIPHANOIS pour informer la population.

Prochaine publication :

15 septembre 2016.

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 septembre.



Transports Québec

Fier de vous représenter!

M. Jean D'Amour
Député de Rivière-du-Loup – Témiscouata

Ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE

Daniel Thériault, président

Tél. : (418) 862-4326



PIÈCES D'AUTO
M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST
ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP
QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478
Fax: (418)497-2903

STIHL
Vente et services

QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE ? Qui doit-on appeler ?



CONSEIL MUNICIPAL

418

Renald Côté, maire	862-0356
Pâquerette Thériault, conseillère siège no. 1	862-5336
Vallier Côté, conseiller siège no. 2	862-5672
Hervé Dubé, conseiller siège no. 3	862-5624
Céline D'Auteuil, conseillère no. 4	862-5988
Nathalie Pelletier, conseillère siège no. 5	867-3626
Sébastien Dubé, conseiller siège no. 6	860-4553

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

418

Caserne pompiers	862-0052, # 41
Bibliothèque	862-0052, # 45
Bureau du maire (Biblio)	862-0052, # 45
Bureau municipal	862-0052
Chalet des patineurs	862-0052, # 46
Garage municipal	862-0052, # 28
OMH de Saint-Épiphane	867-2797
Maison des jeunes	862-7085
Église (Fabrique)	862-5313

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

Maire, Renald Côté	862-0052, # 45
Directeur général, Nicolas Dionne	862-0052, # 21
Adjointe administrative, Édith Dionne	862-0052, # 20
Trésorière-adjointe, Nadia Bérubé	862-0052, # 25
Agente de développement, Marie-Eve Ouellet	868-8685
Capitaine, Dany Dubé, résidence	862-2173
Capitaine, Dany Dubé, caserne	862-0052, # 41
Inspectrice en bâtiments et environnement Julie Lemieux	862-0052, # 25
Gestionnaire du réseau aqueduc/égout, Julie Paré	862-0052, # 27
Directeur des travaux publics, Éric Albert	862-0052, # 28
Technicien en loisir, Kevin Bernier	862-0052, # 48
URGENCES (cellulaire voirie)	714-4523

URGENCE

Police (centrale)	310-4141
Police (poste RDL)	862-6303
Service Incendie	911
Ambulance	867-4411
CLSC	868-2572
Info-Santé	1-800-720-2572
Sécurité civile	862-1920



Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprises. Ces articles nous arrivent parfois en format pdf donc il est impossible d'y faire des modifications.



Merci de votre indulgence !

HORAIRE DU

BUREAU MUNICIPAL



Lundi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 16 h 00
Mardi	Fermé am	13 h 30 - 16 h 00
Mercredi	Fermé am	13 h 30 - 16 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 16 h 00
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	Fermé pm

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL

L'ÉPIPHANOIS



est publié à tous les trois mois et distribué en 380 copies.

Rédaction et mise en page :

Nicolas Dionne, Édith Dionne et Kevin Bernier.